N'affrontez pas seul·e cette situation difficile. Il existe des réseaux de soutien pour vous aider à faire face à cette épreuve et nous souhaitons vous orienter vers différentes voies qui permettront de changer votre situation

Vous trouverez ici la liste des associations et des bureaux d'aide aux victimes par province

**Carte des organismes. Office National de Lutte Contre les Délits de Haine**

Vous pouvez aussi demander du soutien à votre entourage proche et de confiance

## Vos droits

- Comprendre et être compris·e
- Traduction et interprétation
- Être accompagné·e de la personne de votre choix devant les autorités et les agents de l'Administration publique
- Informations sur la procédure policière et/ou judiciaire
- Accès aux dispositifs d'assistance et de soutien
- Assistance et participation active à la procédure pénale
- Demander d'éviter tout contact avec l'auteur·e de l'infraction dans les locaux judiciaires et de la police
- Assistance médicale et psychologique

## OÙ FAIRE UN SIGNALEMENT ?

**091**

**062**

ALERTCOPS

Aplicación de seguridad ciudadana para dispositivos móviles

**Votre sécurité est important pour nous**

OFICINA NACIONAL DE LUCHA CONTRA LOS DELITOS DE ODIO

GOBIERNO DE ESPAÑA
MINISTERIO DEL INTERIOR
SECRETARÍA DE ESTADO DE SEGURIDAD
DIRECCIÓN GENERAL DE COORDINACIÓN Y ESTUDIOS

**www.interior.gob.es**

NIPO (papel): 126-24-056-3 NIPO (en línea): 126-24-054-2 Depósito legal: M-14217-2024 Catálogo de publicaciones de la Administración General del Estado: https://cpage.mpr.gob.es

# Que faire si je suis victime d'un délit de haine ?

## Vous avez déjà été la cible de...

Menaces
Insultes
Contraintes
Violences
physiques ou verbales

ou dommages à des biens vous appartenant

**et vous pensez que c'était pour...**

des motifs racistes, antisémites, anti-gitans ou un autre type de discrimination liée à l'idéologie, à la religion ou des croyances, à l'appartenance à une ethnie, une communauté ou une nation, au sexe, à l'âge, à l'orientation ou l'identité sexuelle ou de genre, pour des raisons de genre, de pauvrophobie ou d'exclusion sociale, maladie ou handicap

Si vous pensez que c'est le cas, vous avez été victime d'un délit de haine

Continuer à lire peut vous aider

## Notre principale recommandation est

**LE SIGNALEMENT**

Nous savons que vous avez traversé une situation injuste et difficile et nous voulons vous aider

## Nous vous expliquons comment et pourquoi...

1. C'est un délit contre les droits et libertés fondamentaux des citoyens et citoyennes, auquel les forces de police et la société accordent une importance particulière
2. Vous pouvez demander une protection pour garantir votre sécurité et votre dignité si vous sentez que c'est nécessaire
3. Vous pouvez suivre la procédure policière et/ou judiciaire et demander des informations sur votre dossier
4. Vous pouvez demander des informations et des orientations concernant vos droits, les associations et les bureaux d'aide aux victimes
5. Votre signalement peut contribuer à rendre visibles les délits de haine et ainsi aider les futures potentielles victimes
6. Si vous êtes témoin d'un délit de haine, ne restez pas indifférent·e. Votre collaboration peut être fondamentale
7. Apportez toutes les informations que vous pouvez dans le signalement : sur l'auteur·e (remarques d'intolérance, tatouages, vêtements, etc.), sur des pancartes, des drapeaux, le lieu et la date des faits
8. N'oubliez pas que les offenses commises sur vos profils de réseaux sociaux ou et/ou dispositifs numériques peuvent aussi constituer un délit de haine. Vous pouvez apporter des informations telles que des captures d'écran de vos dispositifs, des photos, des vidéos, etc.

**Nous pouvons changer cette situation**